

Bien vivre

Services de soins continus

Les Services de soins continus sont offerts aux personnes qui ont besoin de soins continus, que ce soit à long terme ou à court terme.

En Nouvelle-Écosse, les Services de soins continus, qui incluent une gamme de soins à domicile, en milieu communautaire et à long terme, sont gérés et offerts par la régie provinciale de la santé et financés par le ministère de la Santé et du Mieux-être (MSME).

Le numéro 1-800-225-7225 permet aux gens de joindre les Services de soins continus.

La régie provinciale de la santé emploie des coordonnateurs de soins qui effectuent des évaluations et la gestion des cas. Ils déterminent le type et le niveau de soins nécessaires, et autorisent les services.

Pour obtenir plus d'information, consultez notre site Web au novascotia.ca/dhw/ccs (en anglais seulement).

Services de soins à domicile et en milieu communautaire

Soins à domicile

Les soins à domiciles sont offerts aux gens de tous les âges qui ont besoin d'aide pour maintenir leur bien-être optimal et leur indépendance à la maison. Ils sont offerts aux clients ayant différents degrés de maladies ou de handicaps à court et à long termes, et ils répondent aux besoins de ces clients,

notamment en matière de soins actifs, de soins chroniques et de soins palliatifs. Ces services s'ajoutent à l'aide que les gens reçoivent des autres, par exemple des membres de la famille, de la communauté, ou des amis.

Ces services incluent :

- **Soutien à domicile** : soins personnels, préparation des repas, travaux ménagers essentiels, soins de relève.
- **Soins infirmiers** : changement des pansements, soins relatifs aux cathéters, intraveineothérapie, etc.

Les soins infirmiers sont offerts gratuitement. Les frais pour le soutien à domicile sont déterminés selon le revenu et la taille du ménage.

Soins autogérés

Ce programme aide les personnes ayant un handicap physique à mieux contrôler leur vie en les aidant à élaborer leurs propres plans de soins et à prendre elles-mêmes les arrangements pour répondre à leurs besoins en matière de soutien à domicile. Des fonds sont offerts aux personnes admissibles afin de leur permettre d'embaucher directement des fournisseurs de soins pour répondre à leurs besoins en matière de services approuvés. Les clients peuvent nommer un « gestionnaire de soins », qui peut assurer la gestion des soins et les tâches administratives liées aux soins.

Programme de soins de soutien

Ce programme offre du soutien aux aînés à faible revenu qui sont atteints d'un déficit cognitif, de démence ou d'une lésion cérébrale acquise, ainsi qu'à leurs mandataires, en leur offrant un financement maximal de 1 000 \$ par mois pour des services de soutien à domicile qui seraient autrement offerts par le programme provincial de soins à domicile. Certains clients peuvent aussi être admissibles à un remboursement des coûts de déneigement jusqu'à concurrence de 495 \$ par année.

Programme de financement « Home First »

Un financement est offert à la Régie de la Santé à l'appui des options de soins pour les clients qui ont besoin de soutien ou de services au-delà des services de soins à domicile réguliers, dans le but d'éviter l'admission à l'hôpital ou de permettre le congé de l'hôpital. L'objectif est d'offrir les soins à la personne à domicile, dans sa communauté, où des décisions sur les soins à plus long terme peuvent être prises.

Programme des activités instrumentales de la vie quotidienne

Un financement est offert à la Régie de la Santé pour offrir des services tels que le transport, le jardinage, les gros travaux ménagers et l'aide avec les courses, afin de permettre aux gens de demeurer dans leur propre maison, dans le but d'éliminer, de réduire ou de reporter le besoin en matière de soins de longue durée. Ces services augmentent également l'indépendance dans la communauté et la qualité de vie.

Soutien aux fournisseurs de soins

Prestation au fournisseur de soins

Ce programme reconnaît le rôle important des fournisseurs de soins et vise à maintenir la relation de prestation de soins. Il est offert

aux personnes à faible revenu qui ont une déficience ou une invalidité considérable, ce qui est déterminé par une évaluation des soins à domicile. Si le fournisseur de soins et la personne qui reçoit les soins sont tous deux admissibles au programme, le fournisseur de soins recevra une prestation de 400 \$ par mois.

Lits pour les soins de relève

Les lits réservés aux soins de relève permettent au fournisseur de soins d'abandonner temporairement ses responsabilités de prestation de soins. Il y a des lits réservés aux soins de relève à l'échelle de la province. Un tarif quotidien s'applique, et ce tarif peut être réduit pour les familles à faible revenu. Les fournisseurs de soins peuvent utiliser ces lits pendant une période maximale de 60 jours par année.

Équipement

Programme de système d'alerte personnel

Ce programme offre de l'aide financière aux aînés à faible revenu qui vivent seuls, qui ont récemment subi une chute et qui utilisent une canne, un cadre de marche ou un fauteuil roulant. Le programme offre jusqu'à 480 \$ par année pour l'achat d'un service d'alerte personnel.

Oxygénothérapie à domicile

Ce programme offre l'accès à l'oxygénothérapie aux personnes qui en ont besoin pour des raisons médicales. Le programme inclut les concentrateurs d'oxygène, les réservoirs à oxygène portatifs et toute fourniture connexe. Ce programme est offert aux personnes qui vivent dans leur maison et dans des établissements de soins de longue durée. Les frais pour l'oxygénothérapie à domicile dépendent du revenu et de la taille du ménage.

Programme de prêt de lit

Ce programme permet aux Néo-Écossais admissibles d'emprunter un lit d'hôpital pour l'installer dans leur maison. Ce programme est offert gratuitement.

Programme communautaire de prêt de fauteuil roulant à l'intention des aînés

Ce programme offre et recycle des systèmes de mobilité aux aînés à faible revenu qui vivent à la maison. Il permet aux aînés d'emprunter des fauteuils roulants manuels ou électriques ainsi que les composantes connexes qui répondent à des exigences minimales. Le programme inclut les frais d'entretien et de réparation générale. Ce programme est offert gratuitement.

Programme d'équipement spécialisé

Ce programme permet aux résidents des établissements de soins de longue durée agréés et financés par le MSME d'emprunter certains types d'équipement médical spécialisé. Des frais mensuels peuvent s'appliquer aux résidents, selon leur revenu.

Soins de longue durée

Le MSME offre l'agrément et du financement à deux types d'établissements de soins de longue durée pour les gens qui ont besoin de soins continus et qui ne sont plus en mesure de demeurer à la maison. Le MSME paie les frais liés aux soins de santé. Les résidents doivent payer les frais de logement et les dépenses personnelles. Le MSME subventionne les frais de logement pour les personnes à faible revenu.

Foyers de soins infirmiers

Les foyers de soins infirmiers répondent aux besoins des gens qui ont besoin d'un niveau élevé de soins, y compris des soins professionnels et des soins infirmiers réguliers sur place.

Établissements de soins pour bénéficiaires internes

Ces établissements offrent des soins personnels, des services de supervision et un logement dans un environnement sécuritaire et positif.

Protection des adultes vulnérables

Services de protection des adultes

Les Services de protection des adultes offrent de l'aide et du soutien à toute personne de 16 ans ou plus qui vit dans une situation à risque considérable d'autonégligence, ou qui est victime de violence ou de négligence par d'autres personnes causant des torts sérieux, et qui est incapable de se protéger contre la violence ou la négligence en raison d'un handicap mental ou physique. Les travailleurs de la protection des adultes du MSME peuvent intervenir et offrir des services afin d'aider les personnes qui ont besoin de protection.

Protection des personnes recevant des soins

La loi sur la protection des personnes recevant des soins (*Protection for Persons in Care Act*) exige que les administrateurs des établissements et les fournisseurs de services signalent sans aucun délai les allégations ou les cas d'abus. Les enquêtes dans les cas d'abus ou de risque d'abus de personnes âgées de 16 ans et plus vivant dans des établissements de soins de santé sont effectuées par le MSME.

Autres services offerts

Les services suivants sont également offerts dans différentes régions de la province.

Programmes de soins de jour pour adultes

Ces programmes sont conçus pour le maintien des personnes ayant un handicap physique ou mental ou un déficit cognitif, ou pour le rétablissement de ces personnes afin qu'elles soient en mesure de prendre soin d'elles-mêmes. Les programmes offrent une aide personnelle, une surveillance ainsi que des activités sociales et récréatives dans un environnement de groupe positif. Ils peuvent également offrir des soins de relève, de la formation et du soutien informel aux fournisseurs de soins familiaux. Des frais quotidiens peuvent s'appliquer.

Physiothérapie et ergothérapie en milieu communautaire

Le programme de physiothérapie et d'ergothérapie en milieu communautaire est offert aux personnes ayant des problèmes physiques et mentaux qui vivent à la maison afin de les aider à promouvoir, à développer, à restaurer, à améliorer ou à maintenir un niveau optimal de fonctionnement en ce qui a trait à l'autonomie en matière de santé, à la productivité et aux loisirs.

Programme sur les problèmes de comportement

Ce programme permet aux fournisseurs de services de soins continus de renforcer leur capacité de répondre aux besoins en matière de soins des clients à domicile et dans les foyers de soins infirmiers qui peuvent présenter ou qui sont à risque de présenter un comportement réactif.

Pour obtenir plus d'information sur les services de soins continus, consultez notre site Web au novascotia.ca/dhw/ccs (en anglais seulement) ou composez le 1-800-225-7225.